

# Les points essentiels à retenir sur **LE PACS**

Un contrat conclu entre deux personnes (même sexe ou sexes opposés) et ayant pour objectif de définir l'organisation de leur vie commune.



## LES AVANTAGES DU PACS

1

L'OBLIGATION DE VIE COMMUNE ENTRAÎNE UN DEVOIR D'ENTRAIDE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE.

2

LE RÉGIME DE SÉPARATION DES BIENS S'APPLIQUE.

3

SEUL L'ENFANT EN COMMUN DU COUPLE DISPOSE DU DROIT DE SUCCESSION.

4

C'EST UN CONTRAT PLUS FACILE À DISSOUDRE QUE LE MARIAGE.

## LES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR SE PACSER

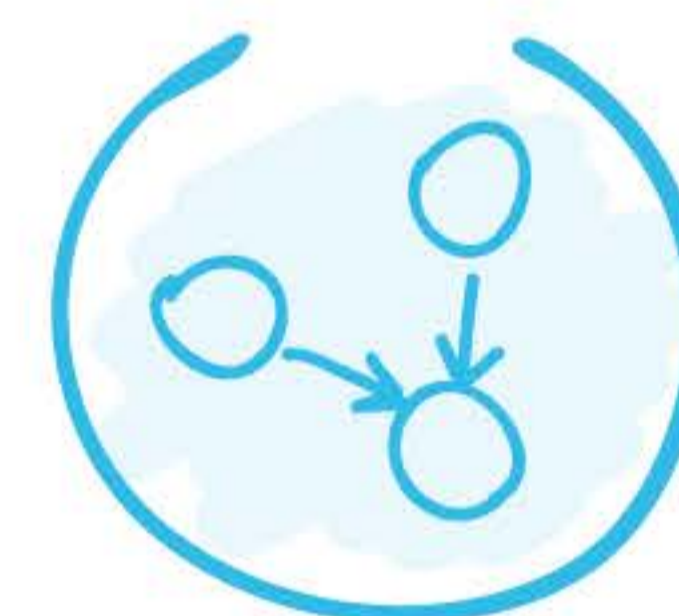
LA MAJORITÉ DES CONTRACTANTS

18+



ÊTRE NON-MARIÉ OU NON PACSÉS

PAS DE LIEN FAMILIAL ENTRE LES CONTRACTANTS



## OÙ SE PACSER ?



### A LA MAIRIE OU AU CONSULAT FRANÇAIS :

- L'enregistrement est gratuit,
- Une prise de rendez-vous est nécessaire,
- Les services en matière de PACS varient selon les communes.



### AUPRÈS D'UN NOTAIRE :

- Le notaire effectue une expertise juridique et anticipe les éventuels litiges liés au PACS.
- Le risque de dégradation ou de perte de la convention de PACS est écarté.

## LES PIÈCES UTILES POUR L'ENREGISTREMENT DU PACS

01

### LA CONVENTION DE PACS

Reprend les informations patrimoniales et financières liant les deux contractants

02

### LA DÉCLARATION DE PACS

Formulaire à télécharger

03

Les attestations sur l'honneur de non-alliance, de non-parenté et de résidence commune.

04

Un acte de naissance, une pièce d'identité, un livret de famille,

05

Un certificat de coutume, de non-PACS et de non-inscription au répertoire civil pour les étrangers.

En 2018 : Plus de 209 000 PACS ont été conclus en France